

Règlement du Jeu

« #JeuSportmagClub »

ARTICLE 1 : Organisation du Jeu

EVEN'DIA (ci-après désignée le « SPORTMAG »), société à responsabilité limitée au capital de 8000€, Mas de l'Olivier, 10 rue du Puits, 34 130 Saint-Aunés, immatriculée sous le numéro 450 263 785 RCS Montpellier, représenté par Pascal RIOCHE en qualité de gérant, organise du 09 janvier 2021 à 8 heures au 31 janvier 2021 à minuit, un jeu-concours intitulé « #JeuSportmagClub » (ci-après dénommé le « Jeu »).

ARTICLE 2 : Conditions de participation au Jeu

Le Jeu est réservé uniquement aux personnes majeures résidant ou possédant une adresse en France métropolitaine, disposant d'un accès à Internet, ayant une adresse e-mail valide, et est limité à une seule participation par foyer par jour (même nom, même adresse postale, même email).

Le participant au Jeu doit être identifiable par un nom, prénom et une adresse électronique valides.

Les salariés et les représentants de SPORTMAG ainsi que les membres de leur famille et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la gestion du Jeu ne peuvent y participer.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Tout formulaire d'inscription et tout dossier de participation illisible, incomplet ou, de manière générale, non conforme au présent règlement, ne sera pas pris en compte par SPORTMAG.

ARTICLE 3 : Modalités de participation au Jeu

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par Internet sur la page Facebook de SPORTMAG accessible à l'adresse <https://www.facebook.com/SPORTMAG/> (ci-après dénommé « le Site »). Les joueurs devront préalablement être inscrits sur Facebook et disposer d'un compte personnel.

Pour participer, le joueur doit accéder au jeu hébergé sur la page Facebook de SPORTMAG et suivre les différentes étapes du jeu puis communiquer son nom, prénom et email.

Le remboursement forfaitaire (0,68 € TTC) des frais de connexion pour l'inscription s'effectue sous forme de virement sur simple demande écrite par lettre recommandée à EVEN'DIA, Mas de l'Olivier, 10 rue du Puits, 34130 Saint-Aunés en joignant un RIB/RIP. Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse, même RIB/RIP) sur justificatif des frais de connexion à Internet. Ce remboursement ne pourra s'appliquer qu'aux utilisateurs se connectant sur une base gratuite ou forfaitaire (câble, ADSL).

ARTICLE 4 : Détermination et information du gagnant

La détermination du gagnant se fera par tirage au sort le 3 février 2021 au siège social de la société EVEN'DIA et déterminera le gagnant du lot offert.

Le gagnant sera averti du résultat du tirage au sort par courrier électronique à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription, uniquement pour une confirmation de son gain au plus tard 30 jours après la date du tirage au sort, à l'adresse indiquée sur le questionnaire en ligne. Si 30 jours au plus après la réception du message, le gagnant n'a pas accusé réception de celui-ci (par le renvoi d'un courrier électronique à EVEN'DIA précisant son adresse postale), il perdra le bénéfice de son lot, lequel restera la propriété de SPORTMAG et pourra, le cas échéant, être redistribué à d'autres participants aux enquêtes.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

ARTICLE 5 : Lot

Le Jeu est doté d'un lot :

Une voiture Ford Fiesta 1.1 75ch BVM5 Cool&Connect 5P peinture Rouge Racing
Valeur indicative du lot : 16 920 euros TTC hors frais de la carte grise.

La valeur indiquée pour le lot correspond au prix public TTC estimé à la date de rédaction du règlement. Elle est donnée à titre indicatif et est susceptible de variation.

Le prix ne pourra être échangé ou remboursé. Aucune compensation en liquide ou en crédit ne sera octroyée.

ARTICLE 6 : Remise du lot

SPORTMAG décline toute responsabilité quant à la qualité et à l'état du lot après la livraison. Tout lot non délivré et retourné à la société organisatrice en cas d'adresse incomplète ou inexacte telle que renseignée par le gagnant sera perdu pour celui-ci et demeurera acquis à SPORTMAG, sans que la responsabilité de celle-ci puisse être recherchée de ce fait. De même, tout lot non réclamé à La Poste sera perdu pour le gagnant concerné et demeurera acquis à SPORTMAG.

Le gagnant sera personnellement informé par courrier électronique le jour du tirage au sort. La réception du lot se fera à la concession Ford Groupe Maurin, 1740 Avenue du Marechal Juin, 30900 Nîmes.

ARTICLE 7 : Autorisation

En participant au Jeu, le gagnant autorise expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de son prénom et de sa commune de résidence dans toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent Jeu sur tout support et par tout moyen de communication, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans à compter de la clôture du Jeu.

ARTICLE 8 : Responsabilité

SPORTMAG ne saurait encourir une quelconque responsabilité si elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation ou les modalités de fonctionnement du présent Jeu.

SPORTMAG ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux.

SPORTMAG ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet, aux coupures de courant empêchant un participant de participer au Jeu avant l'heure limite.

En participant à ce Jeu, chaque gagnant accepte et s'engage à supporter seul tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par lui du fait de la mise en possession du lot et de son utilisation.

ARTICLE 9 : Données à caractère personnel

Les informations des joueurs sont traitées par EVEN'DIA afin de valider leur participation au Jeu. Conformément à la loi « informatique et libertés », ils peuvent accéder aux données les concernant, les faire rectifier ou demander leur effacement. Ils disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité et d'un droit à la limitation du traitement des données qui les concernent qu'ils peuvent exercer en s'adressant à : EVEN'DIA / SPORTMAG - Mas de l'Olivier, 10 rue du Puits, 34 130 Saint-Aunés. Pour plus d'informations, ils peuvent également consulter notre [Politique de Confidentialité](#).

ARTICLE 10 : Modification du règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par SPORTMAG et publié par annonce en ligne sur le Site. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

SPORTMAG se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

ARTICLE 11 : Loi applicable et litige

Le présent règlement est régi par la loi française.

SPORTMAG se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les prix ou leur réception, un mois après la fin du Jeu.

ARTICLE 12 : Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Les marques, logos, textes, images et autres signes distinctifs reproduits sur le Site sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes distinctifs constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

ARTICLE 13 : Dépôt du Règlement

Le présent règlement est déposé en l'Etude de la SCP LE DOUCEN – CANDON & ASSOCIES, Huissiers de Justice - 529 rue Favre de Saint Castor - CS95287 - 34187 Montpellier cedex 4 et disponible sur le site <https://www.sportmag.fr/jeu-concours/reglement-jeu-concours-sportmag-club/>